

19 janvier 2010

Concerne **Q&A Récolte de dons « Aide aux victimes du séisme en Haïti »**

A. COLLABORATION AVEC BASAID

Q1: Comment concrètement seront utilisés les dons versés sur le compte « Aide aux victimes du séisme en Haïti » de BASAID?

A1: En Suisse, les collaborateurs de Novartis peuvent verser leurs dons jusqu'au 28 février 2010 sur le compte « Aide aux victimes du séisme en Haïti ». Ensuite, pour chaque franc versé par les collaborateurs de Novartis en faveur des victimes du tremblement de terre, Novartis versera un franc supplémentaire, multipliant ainsi par deux les fonds disponibles.

Une commission composée de représentants de Novartis (Armin Zust, Directeur de Novartis Suisse, et Leo Wyss, Directeur Sponsoring et dons), de la Fondation Novartis pour un développement durable (Prof. Klaus Leisinger, Directeur exécutif) et de BASAID (Luciano Pellegrini, Dr Sasank Mohanty) se réunira pour évaluer les projets visant à reconstruire Haïti et décider de l'allocation des fonds disponibles. A travers les canaux de communication interne, Novartis informera ses collaborateurs des projets retenus et des résultats obtenus.

Q2: BASAID, c'est quoi (www.basaid.ch)?

A2: L'association BASAID (www.basaid.ch) réunit des collaborateurs issus de Ciba et Sandoz, les entreprises ayant fusionné pour donner naissance à Novartis. Les collaborateurs d'importants fournisseurs de ces entreprises peuvent également devenir membres. BASAID se concentre sur de petits projets concrets d'aide au développement sur le terrain. BASAID a été créée en 1996; elle est issue de la fusion entre CIBAID (créée en 1978 par Heini Striebel) et BASAID (créée en 1979 par Hans Zihlmann).

Les collaborateurs de BASAID sont tous bénévoles, ce qui signifie que l'association ne verse pas de salaires et n'a pas de frais administratifs. Lorsque des collaborateurs de BASAID se rendent sur le terrain pour assurer le suivi des projets, ils assument eux-mêmes leurs frais de déplacement et d'hébergement.

Q3: Quels types de projets seront soutenus par les dons?

A3: A ce stade, il est encore trop tôt pour informer de manière détaillée sur ce point. Il faut savoir que le tremblement de terre a détruit l'ensemble des infrastructures du pays, de même que les structures existantes de l'Etat et des oeuvres caritatives privées. Avant de pouvoir organiser et coordonner des actions concrètes sur le terrain, avec l'assurance que les dons parviendront bien à ceux qui en ont besoin, il faut commencer par reconstruire les infrastructures de base. C'est donc à dessein que Novartis Suisse souhaite, avec les dons récoltés par ses collaborateurs dans le cadre de cette action, s'engager à moyen et long termes pour la reconstruction d'Haïti.

Avant les destructions massives provoquées par le séisme, Haïti appartenait déjà aux pays les plus pauvres de l'hémisphère occidental, passant de crise en crise. Coups d'Etat, catastrophes naturelles et pauvreté sont depuis longtemps le lot quotidien des Haïtiens. Déjà avant la catastrophe, Haïti ne disposait pas d'institutions étatiques fonctionnant correctement comme c'est le cas ici en Suisse. Les opérations d'aide en cours s'avèrent d'autant plus difficiles à mettre en place, et il faudra évaluer et mettre en oeuvre avec d'autant plus de précautions les projets de reconstruction.

Q4: Comment saura-t-on à quoi précisément les dons auront servi?

A4: Les projets seront soigneusement évalués par les représentants de Novartis et de BASAID (www.basaid.ch), qui ne retiendront que les plus adéquats d'entre eux. En tant qu'association à but non lucratif, qui s'engage à informer activement ses membres et ses sponsors, BASAID s'en réfère aux principes de la bonne gouvernance.

L'un des principes fondamentaux de la bonne gouvernance consiste à savoir précisément sur quelles bases les décisions sont prises au sein de l'association. Cela vaut en particulier pour les décisions touchant aux buts centraux de l'association (en l'occurrence les projets d'aide au développement), mais également pour celles ayant des conséquences financières. Si nécessaire, il doit également être possible de reconstituer à posteriori le processus décisionnel. En conséquence, BASAID tient le procès-verbal non seulement de son assemblée générale et des séances de comité, mais aussi de toutes les séances organisées par les différents groupes de travail, sitôt que des aspects financiers ou des projets concrets sont en jeu. Conformément aux règles de la Bonne Gouvernance, BASAID classe et archive de manière systématique ces procès-verbaux, de même que tout autre document significatif.

Nous tiendrons régulièrement les collaborateurs informés de l'évolution des projets.

Q5: BASAID conduira-t-elle un jour elle-même des projets de reconstruction à Haïti?

A5: Non, BASAID n'assume pas de fonctions opérationnelles, mais travaille avec des organisations partenaires. Une fois la récolte de dons achevée, les représentants de Novartis Suisse évalueront les projets de reconstruction et la commission compétente décidera avec quelles organisations engager une collaboration.

Q6: Est-ce que je peux m'engager personnellement auprès de BASAID?

A6: Oui, tous les collaborateurs de Novartis peuvent devenir membres de BASAID. La demande d'adhésion peut être remplie directement sur le site www.basaid.ch.

Q7: Peut-on déduire fiscalement les dons faits à BASAID?

A7: Oui, BASAID est reconnue par l'administration fiscale de Bâle-Ville comme organisme à but non lucratif. Conformément à la loi fiscale en vigueur, les dons versés à BASAID dans le cadre de l'action « Aide aux victimes du séisme en Haïti » sont entièrement déductibles fiscalement en Suisse.

B. MARCHE A SUIVRE POUR LES DONS**Q8: Pourquoi Novartis ne verse-t-il pas directement de l'argent aux organismes d'entraide?**

A8: Novartis offrira des médicaments à plusieurs organisations d'entraide. Nous avons reçu plusieurs demandes en ce sens qui sont actuellement en cours d'évaluation.

Q9: Lors du Tsunami, Novartis a donné un franc supplémentaire pour chaque franc versé par ses collaborateurs, quelle que soit l'organisation choisie. Pourquoi ne peut-on pas procéder de la même manière pour Haïti?

A9: Il s'est avéré que cette formule engendrait un travail administratif considérable. La question de savoir quelles organisations entraînent ou pas en compte pour obtenir le doublement des dons par Novartis a également soulevé des difficultés.

En versant un don sur le compte de BASAID, les collaborateurs de Novartis ont la certitude que l'argent parviendra bien à ceux qui en ont besoin sur le terrain, avec des coûts administratifs réduits au strict minimum.

Bien entendu, les collaborateurs de Novartis sont libres d'effectuer des dons en faveur d'autres organisations d'entraide. Ces dons ne seront cependant pas multipliés par deux par Novartis.

Q10: Peut-on soumettre à Novartis des dons versés à d'autres organisations d'aide aux victimes du séisme à Haïti, pour qu'il en multiplie par deux le montant?

A10: Non, seuls les montants versés sur le compte BASAID « Aide aux victimes du séisme en Haïti » seront multipliés par deux par Novartis Suisse.

C. UTILISATION DES DONS**Q11: Faudra-t-il attendre aussi longtemps qu'avec le Tsunami pour que les dons parviennent aux victimes de la catastrophe sur le terrain?**

A11: Les dons versés par les collaborateurs de Novartis en faveur des victimes du séisme en Haïti serviront à la reconstruction. Afin de garantir une utilisation efficace des dons récoltés, il

y a lieu de commencer par une analyse sérieuse des besoins sur place. Ce n'est qu'ensuite que les fonds récoltés pourront être utilisés de manière ciblée. Du temps est nécessaire pour clarifier de manière sérieuse les besoins sur place et évaluer les projets. L'expérience du Tsunami montre que ce travail va s'étaler sur plusieurs mois, voire plusieurs années.

Q12: De cette manière, l'aide ne parvient-elle pas trop tard à ceux qui en ont besoin sur le terrain?

A12: Les expériences faites avec le Tsunami ont montré qu'il était très difficile d'apporter aux victimes une aide ciblée immédiatement après la catastrophe. Comme l'a précisé Toni Frisch, directeur du Corps suisse d'aide humanitaire, côté Suisse, nous ne souhaitons pas participer à cette compétition pour l'aide la plus rapide et la plus spectaculaire. L'accent de notre action sera mis sur la reconstruction, qui durera plusieurs années.

Q13: Cette collecte de dons est-elle limitée à Novartis Suisse?

A13: A l'échelle mondiale, Novartis participe immédiatement à l'aide d'urgence en offrant des médicaments à des organisations d'entraide. Les entités nationales de Novartis organisent en parallèle d'autres actions spécifiques.